

Le Compte Personnel de Formation CPF

Depuis le 1er Janvier 2015, l'Etat a créé le Compte Personnel de Formation, destiné :

- aux salarié(e)s du privé : postes à temps complet, partiel, CDD, CDI dont saisonniers, contrat de professionnalisation.
- aux apprenti(e)s (dès l'âge de 15 ans).
- aux demandeurs d'emploi : inscrits ou non à Pôle emploi.

L'objectif du CPF

Vous inciter à vous former pour vous aider à progresser dans votre carrière et favoriser votre employabilité sur le marché du travail, y compris pour vous reconvertir.

Comment ça marche?

J'active mon Compte Personnel de Formation sur www.moncompteformation.gouv.fr et suivez les instructions.

Pour le Permis B, vous aurez besoin de renseigner le code 206. (Code CPF)

Aide au Financement de la formation : vous n'êtes pas seul !

Avec l'aide d'autres organismes, votre agence ECF met tout en œuvre pour vous aider dans votre projet de formation. Découvrez ces organismes :

 <u>Mon Pôle emploi</u>	 <u>Aide Mairie</u>	 <u>CPE</u>
 <u>Aide Apprentis</u>		

Et toujours en complément :

Il existe des financements complémentaires selon votre situation au moment de la demande, notamment :

- **Le permis à 1€ par jour**
- **Païement en 3 ou 4 fois sans frais**